BULLETIN D'INSCRIPTION 2019

10.500Km ☐ 21.100Km ☐

Nom.....Prénom.....

Sexe : M☐ F☐

Date de naissance : ...../...../.....

Adresse : .....

Code postal .....Ville .....

Adresse électronique (écrivez bien distinctement)

.....@.....

Téléphone .....

Nom du club .....

Numéro de licence.....
Catégorie : .....

Tarif inscription préalable
Circuit 10.5 Km Départ 14h00 à Pors Kernoc 9,50€
Circuit 21.1 Km Départ 15h00 à Pors Kernoc 9,50€
Tarif le jour de la course 12,50€

Pour vous inscrire :
sites internet :
http://www.klikego.com
http://www.iledebatz.net

par téléphone : 02 98 61 78 28

Bulletin d'inscription à renvoyer à :
Association île de Batz initiatives - semi marathon -
29 253 Ile de Batz

Contacts : Association île de Batz initiatives :
02 98 61 78 28 - mail : iledebatz@orange.fr

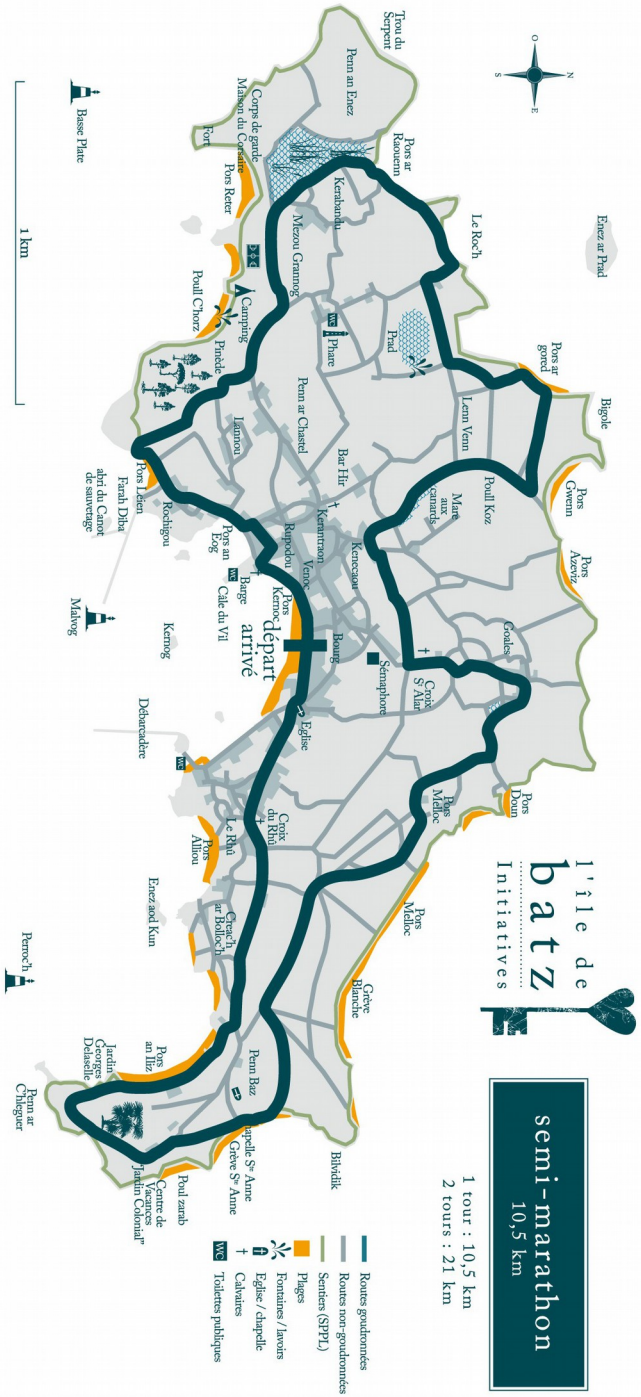

REGLEMENT DE LA COURSE

La course pédestre est ouverte aux licenciés ou non licenciés

nés avant 2001 inclus pour le 21km
nés avant 2003 inclus pour le 10,5km
- Les participants doivent être titulaires :
D'une licence athlétisme compétition, d'une licence athlétisme loisir ou du PASS'running délivrés par la fédération française d'athlétisme.
OU
D'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'athlétisme et de la course à pied en compétition datant de moins d'un an (ou une copie) pour les non adhérents à la FFA.
Aucun autre document ne pourra être accepté.
(Plus de licence autre discipline sportive)
- L'organisation se réserve le moindre doute sur la validité de la licence ou du certificat médical.
- Une assistance médicale sera assurée par un médecin.
- Des postes de ravitaillement (7 sur le 10km, 14 sur le semi) en eau et d'épongeage sont installés tout le long du parcours ainsi qu'à l'arrivée.
- Les inscriptions sont reçues jusqu'à 2000 coureurs entre les deux courses.
- Retrait des dossards : dimanche 7 juillet de 11h à 13h30 sous le chapiteau de Pors Kernoc.
- La participation aux épreuves de course à pied nécessite le port du dossard fixé sur la poitrine par 4 épingles.
- L'organisation se réserve le droit d'exploiter les photographies et vidéos prises lors de l'épreuve
- La non participation à l'une des épreuves ne fera l'objet d'un remboursement que sur présentation d'un certificat médical.
- En cas de force majeure, de catastrophes naturelles ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des concurrents, les organisateurs se réservent le droit d'annuler, l'une ou l'autre des courses sans que les concurrents puissent en demander le remboursement.
-L'organisation décline toute responsabilité en cas de vol ou de dommage qui pourraient survenir au cours de cette manifestation.
- Tout concurrent reconnaît avoir pris connaissance du règlement et en accepte toutes les clauses.

ASSURANCE
L'organisateur de la course a souscrit une responsabilité civile auprès de MMA: Cbt PASCALLON BELLEC - ROSCOFF -
Les licenciés bénéficient des garanties accordées par leur licence.
Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement

INFORMATIONS
- Bateaux toutes les ½ h au départ de Roscoff, de 8h à 20h
- Stationnement gratuit à Roscoff, au parking de la gare.